



R /152/43 (2021)

La situation sécuritaire dans certains pays africains

*Résolution adoptée par la 43^{ème} Conférence
(Djibouti, 15 Octobre 2021)*

*L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 43^{ème} Conférence à Djibouti les
14 et 15 Octobre 2021,*

Très préoccupée par la situation sécuritaire dans certains pays africains, notamment dans les pays sahélo-sahariens, les pays riverains du lac Tchad ainsi que ceux de l'Afrique centrale et de l'Est,

Très sensible aux souffrances qu'endurent ces pays du fait d'actes terroristes qui frappent sans distinction les populations et les forces de défense et de sécurité, engendrant de nombreux déplacés, de démunis et de sans-abri,

Consciente qu'aucun programme de développement ne peut être mis en œuvre dans un climat d'insécurité,

1. Condamne avec la plus grande fermeté les actes perpétrés par les terroristes et les groupes armés dans les pays sahélo-sahariens, les pays riverains du lac Tchad ainsi que ceux de l'Afrique centrale et de l'Est.
 2. Exprime son indéfectible soutien aux populations africaines victimes du terrorisme sous toutes ses formes.
 3. Demande que l'embargo sur les armes soit levé pour tous les Etats dont l'objectif est la défense de l'intégrité de leur territoire national.
 4. Réaffirme sa conviction que l'accès au pouvoir d'Etat s'acquiert par les urnes, que l'Etat de droit et la bonne gouvernance sont garants de la stabilité, fondement d'un développement durable, et que le dialogue constitue la voie privilégiée de règlement des conflits politiques.
 5. Invite les Etats africains à renforcer leur solidarité, à mutualiser leurs efforts et à apporter aux populations touchées par le fléau du terrorisme la protection et le soutien dont elles ont besoin.
-